

« Plan étudiant » ou Projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants **UNE RÉFORME AU SERVICE DU TRI SOCIAL !**

La fin de l'année scolaire 2016 – 2017 a été marquée par le fiasco total du système d'Admission Post-Bac (APB) : plusieurs milliers de bachelier-es se sont retrouvés sans inscription dans une formation d'enseignement supérieur, dont une immense majorité issu-es de la voie professionnelle, ce qui n'est pas anodin.

APB 2016-2017 : que s'est-il passé ?

Rien d'imprévu là dedans. La hausse démographique des années 2000 fait que, chaque année, il y a de plus en plus de bachelier-es : + 200 000 ces dernières années et ils-elles seront à nouveau entre 40 et 50 000 supplémentaires l'an prochain. Pour fonctionner et accueillir l'ensemble de ces bachelier-es, il manque à l'enseignement supérieur l'équivalent de trois universités.

Ouf, un « Plan étudiant » ?

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) a annoncé en grande pompe le 30 octobre dernier un projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants. Ce plan prévoit que chaque lycéen-ne puisse faire jusqu'à 10 vœux d'orientation non-hiérarchisés. Deux semaines pendant l'année de Terminale seront consacrées au projet d'orientation. Compilés, ces vœux seront ensuite étudiés par le conseil de classe du second trimestre et le chef d'établissement rendra un avis sur chacun d'entre-eux pour ensuite le transmettre aux établissements de l'enseignement supérieur via une « fiche Avenir ».

Le nombre de places dans chaque formation sera fixé par le recteur. Le tirage au sort et l'algorithme d'affectation automatique sont supprimés, les dossiers des lycéen-nes sont consultés par les équipes pédagogiques des établissements où ils souhaitent étudier.

Leur sélection se fera sur la base des « attendus » fixés pour chacune des formations avec des critères de type : filière de bac, notes dans certaines matières, 5 derniers bulletins de note, lettre de motivation, notes au bac de français, investissement associatif, ou encore suivi d'un MOOC présentant la filière.

Dans les formations sélectives (CPGE, DUT, BTS, écoles...) les réponses possibles aux élèves demeurent les mêmes : Oui, Non, En attente (liste d'attente).

Dans les formations « non-sélectives », les universités vont choisir des élèves qui remplissent ces « attendus ». S'il leur reste des places, elles doivent accepter d'autres élèves, mais en conditionnant leur inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique, par exemple une année de mise à niveau. L'étudiant-e devra donc faire une espèce « d'année zéro » rallongeant la durée de son cursus universitaire.

Pour les élèves qui n'auront eu aucune place car leurs attendus n'auront pas été jugés bon par les universités demandées, une commission rectorale d'accès au supérieur se réunira chaque semaine pour leur proposer des affectations dès les résultats du bac.



Les universités pourront proposer aux étudiant-e-s des parcours à la carte via les « contrats de réussite pédagogique » : remise à niveau, cursus pluridisciplinaire, accéléré ou accompagné, de durées variables... le tout supervisé par un « directeur des études » par grand champ disciplinaire qui pourra faire évoluer ce contrat de réussite pédagogique.

► Ce plan étudiant est une remise en cause du libre accès à l'enseignement supérieur. Il introduit

purement et simplement la sélection à l'entrée à l'université.

Individualiser les parcours c'est établir une concurrence entre les élèves, mettre en place des pré-requis, et donc accentuer encore la sélection sociale et les inégalités.

Non au tri dès le lycée !

Afin de guider les élèves dans leurs choix d'orientation, le projet de loi prévoit la nomination dès décembre d'un second-e professeur-e principal-e dans chaque classe de Terminale. Leur mission est de conseiller les élèves en matière d'orientation, de choix de filières et de compiler leurs vœux pour étude approfondie lors du conseil de classe du second trimestre.

Une partie du travail d'orientation et de sélection reviendrait donc aux collègues enseignant-es des lycées : accompagnement des élèves dans le choix des filières, émission d'avis lors des conseils de classe devenant des conseils d'orientation, etc. En plus de la surcharge de travail que cela impliquerait en terme de travail d'orientation, **le rôle des enseignant-es n'est pas de se transformer en auxiliaire de la sélection sociale : nous refusons ce travail de tri !**

► Sud éducation appelle les collègues des lycées à refuser d'émettre les avis à la suite des conseils de classe.

Pour un vrai service public d'orientation

Orienter est un métier et nécessite des qualifications spécifiques : c'est le rôle des conseiller-es d'orientation (devenu-es Psy-EN). Pourtant aujourd'hui cette mission est de plus en plus reléguée aux enseignant-es tandis que les conditions de travail des collègues Psy-EN se dégradent : augmentation des missions, baisse du nombre de postes, regroupement et fermeture des CIO et multiplication du nombre d'établissements couverts par un-e Psy-EN.

D'autre part, le projet de loi prévoit la mise en place d'un tutorat des lycéen-nes par... des services civiques !

► Sud éducation revendique des moyens pour un service public d'orientation : réouverture des CIO, embauche de personnels titulaires et formés pour assurer ce travail auprès des élèves.

Des universités sous pression

L'annonce d'un investissement d'1 milliard d'euros à destination de l'ESR est un leurre. Y figurent 450 millions d'euros déjà budgétisés sous forme d'appels à projet : toutes les universités n'en bénéficieront pas, n'y auront droit

que celles dont les projets sont en adéquation avec les volontés gouvernementales.

Il reste donc 550 millions d'euros budgétisés sur 5 ans pour accueillir près de 3 millions d'étudiant-es d'ici à 2025 ! C'est totalement insuffisant, d'autant qu'aucune garantie n'existe sur les recrutements de personnels titulaires. Bien au contraire, les contrats précaires, contractuels ou vacataires, se multiplient à tous les étages : personnels techniques, administratifs, enseignant-es et des bibliothèques. Les conditions de travail et d'étude des personnels et des usager-es des universités se sont fortement dégradées ces dernières années.

Ces quinze dernières années, les choix gouvernementaux en matière d'enseignement supérieur et de recherche sont clairs : l'université doit s'adapter au marché. Il s'agit de peser dans le jeu de la concurrence internationale et de proposer une offre compétitive qui s'intègre au modèle économique. Les regroupements et fusions d'université et les récentes réformes (Master en 2016, ESR en 2013, LRU en 2007, etc.) sont les symboles de cette mise au pas libérale de l'enseignement supérieur. Ces contre-réformes ont déjà des conséquences en terme de sélection sociale : filières sélectives, augmentation des frais d'inscription, etc.

► Les collègues enseignant-es/chercheurs-euses à l'université accompliraient le reste du travail de sélection en examinant un nombre de dossiers incalculables (tous les choix non hiérarchisés devant a priori être examinés !).

Sud éducation les appelle à boycotter les recommandations des conseils de classe, à refuser la mise en place des « attendus » et ainsi à ne pas opérer de sélection à l'Université.

Il est urgent de réagir !

Ce « Plan étudiant » est une attaque de plus contre la jeunesse : baisse des APL, projet de rétablissement d'un service militaire obligatoire d'un an, etc. Cette sélection sociale va permettre de baisser le niveau de qualification de celles et ceux qui sont issu-es des classes populaires et ainsi envoyer des centaines de milliers de précaires sur un marché du travail que Macron s'emploie à déréguler.

Il faut s'opposer massivement et radicalement à cette logique.

► Sud éducation appelle à la tenue d'assemblées générales de tou-tes les personnels et élèves/étudiant-es dans les facs et les lycées afin de décider collectivement la grève et le blocage, seuls à même de faire reculer le gouvernement.

À l'opposé de l'école du tri social, nous revendiquons une école polytechnique pour tou-tes et une université libre, gratuite et accessible à tou-tes, offrant une formation émancipatrice et pluridisciplinaire.